

PROGRAMME DE FORMATION

Formation Diagnostic Technique Immobilier

DPE SANS MENTION – 8 JOURS

Code RNCP 38469

Responsable Formation : M. HERRERO Ange





PUBLIC VISÉ PAR LA FORMATION ET PRÉREQUIS

● À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

L'apprenant doit être :

- attiré par le milieu du diagnostic immobilier et de l'expertise en bâtiment,
- être autonome, organisé et dynamique,
- être désireux d'intégrer un marché en pleine croissance,
- d'avoir la ferme volonté de réussir et vous avez un tempérament commercial.



Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap
(pour toutes informations veuillez contacter le secrétariat au 04.67.50.50.58)

● LES CONDITIONS D'ACCÈS

Le DPE possède deux niveaux :

- Le DPE sans mention (formation préalable obligatoire : 8 jours)
- Le DPE avec mention (formation préalable obligatoire : 12 jours)

Pour la partie uniquement formation, aucun prérequis n'est nécessaire et ce pour les deux niveaux.

Pour la certification DPE des prérequis sont nécessaires à savoir : BAC+2 dans le bâtiment OU 3 ans d'expérience professionnelle dans le bâtiment OU Titre de niveau 5 européen « Diagnostiqueur immobilier » sous réserve de validation par un organisme certificateur accrédité COFRAC. Pour chaque demande de formation un entretien téléphonique est réalisé afin d'établir et cibler de manière judicieuse les informations concernant la formation (objectifs, sanctions visées par la formation, présentation de l'étape des certifications et prérequis si module ou packs nécessitant des prérequis obligatoires).

● DÉLAIS D'ACCÈS

Le délai d'accès aux formations tient compte des différentes formalités propres à chaque dossier pour chaque demande, afin d'être accessible dans un temps minimum d'un mois avant le début de l'action.

● NIVEAU MINIMUM EXIGÉ

Prérequis pour le DPE avec et sans mention :

- BAC+2 dans le bâtiment **OU** 3 ans d'expériences dans le bâtiment **OU** Titre de niveau 5 européen « Diagnostiqueur immobilier ».

OBJECTIFS DE LA FORMATION

● OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de la formation et des certifications, l'apprenant sera capable de :

- Être autonome et efficace pour pouvoir réaliser un Diagnostic de Performance Énergétique en application et dans le respect des exigences réglementaires,
- Maîtriser les méthodes de calcul pour tous les types de DPE et pour chacune des configurations de bâtiment,
- Acquérir une méthodologie de travail,
- Établir un rapport DPE : calculs et recommandations,
- Présentation de la méthode 3CL (Calcul des Consommations Conventionnelles des Logements) et autres méthodes disponibles définies par les textes,
- Prise en main d'outils de calculs nécessaire à l'établissement du niveau de performance d'un bâtiment (maison et appartement individuel).

● NATURE D'ACTION DE FORMATION

Développement des compétences - Perfectionnement technique et des connaissances.

« Modalités de contrôle de l'assiduité : attestation d'assiduité + feuille d'émargement ».

Première partie : théorie (4 jours)

LES GÉNÉRALITÉS DU BÂTIMENT

- la typologie des constructions, les bâtiments, les produits de construction, les principaux systèmes constructifs, les techniques constructives, notamment les différents types de murs, de toiture, de menuiseries, de planchers, de plafonds, leur évolution historique et leurs caractéristiques locales.
- les spécificités des bâtiments construits avant 1948, notamment en termes de conception architecturale et de caractéristiques hygrothermiques des matériaux.

LA THERMIQUE DU BÂTIMENT

- la thermique des bâtiments, notamment les notions de thermique d'hiver et d'été, de prévention et de traitement des désordres thermiques ou hygrométriques sur les bâtiments.
- les grandeurs physiques thermiques, notamment la température, les degrés jours unifiés, la puissance, les énergies primaire et secondaire, le flux thermique, la résistance thermique, la conductivité thermique, la capacité calorifique, l'inertie thermique, les pouvoirs calorifiques supérieur et inférieur, la notion d'émission de gaz à effet de serre.
- les différents modes de transfert thermique : conduction, convection (naturelle et forcée), rayonnement.
- les principes des calculs de déperditions par les parois, par renouvellement d'air.
- les principes de calcul d'une méthode réglementaire ainsi que les différences pouvant apparaître entre les consommations estimées (scénarios conventionnels) et les consommations réelles (communiquées par l'occupant).
- les sources de différence entre les consommations conventionnelles et mesurées.

L'ENVELOPPE DU BÂTIMENT

- les matériaux de construction, leurs propriétés thermiques et patrimoniales, notamment pour des matériaux locaux ou présentant un faible impact environnemental et leur évolution historique.
- les défauts d'étanchéité à l'air et de mise en œuvre des isolants ainsi que les sources d'infiltrations d'air parasites.
- les possibilités d'amélioration énergétique et de réhabilitation thermique de l'enveloppe du bâtiment et leurs impacts potentiels, notamment sur les besoins en énergie du bâtiment, ses émissions de gaz à effet de serre et sur les changements hygrothermiques des ambiances du bâtiment.

LES SYSTÈMES

- les réseaux de chaleur, les équipements techniques, notamment les principaux équipements individuels de chauffage, de climatisation et de production d'eau chaude sanitaire utilisant différentes sources d'énergie.
- les principaux équipements de ventilation : simple et double flux.
- les principaux équipements individuels utilisés pour contrôler le climat intérieur.
- les défauts de mise en œuvre des installations et les besoins de maintenance.
- les technologies innovantes.
- les notions de rendement des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire.
- la mise en place d'énergies renouvelables.
- les possibilités d'amélioration énergétique et de réhabilitation thermique des systèmes et leurs impacts potentiels, notamment sur les besoins en énergie du bâtiment, ses émissions de gaz à effet de serre et sur les changements hygrothermiques des ambiances du bâtiment.
- Les textes réglementaires.

Objectif :

- Comprendre les enjeux et les généralités du DPE
 - Comprendre et apprendre les notions de thermique du bâtiment
 - Connaître les différentes formes de DPE existant
- Moyens pédagogiques : Cours de formation / Photos et illustrations

Deuxième partie : pratique (4 jours)

MISES EN SITUATION PERMETTANT LA RÉALISATION D'UN DPE (dont une journée sur site)

- Étude de cas d'une maison individuelle : Relevés, rédaction / saisie du DPE sur logiciel certifié, impression, correction.
- Étude de cas d'un logement situé dans un bâtiment collectif : Relevés, rédaction / saisie du DPE sur logiciel certifié, impression, correction.
- Étude de cas d'un logement construit avant 1948 : Relevés, rédaction / saisie du DPE sur logiciel certifié, impression, correction.
- Étude cas d'un logement neuf : Relevés, rédaction / saisie du DPE sur logiciel certifié, impression, correction.

- Étude de cas d'un lot à usage autre que d'habitation présent dans un bâtiment à usage principal d'habitation :
- Relevés, rédaction / saisie du DPE sur logiciel certifié, impression, correction.
- Préparation à l'épreuve théorique et pratique de la certification de personne.
- Échange et synthèse sur la formation.

Objectif :

- Apprendre à réaliser un DPE selon les méthodes existantes
 - Apprendre à calculer une étiquette
 - Mettre en pratique tous les éléments appris lors de la formation
- Moyens pédagogiques : Cours de formation / rapport et modèles vierge / lois et arrêtés / exercices / QCM

PRÉSENTATION ANGE HERRERO :

Formateur aux métiers des diagnostics immobiliers : FDTI PARIS

Fort de plus de vingt années d'expérience professionnelle dans le secteur du diagnostic immobilier, M. HERRERO est formateur pour l'ensemble des modules du métier de diagnostiqueur auprès de FDTI/CFTB depuis janvier 2017.

Ses diplômes :

- BAC F2 (Électronique)
- BTS CIRA (Contrôle Industriel et Régulation Automatique)
- Ingénieur Génie Civil Bâtiment – IPF

Son expérience :

Depuis 2007 : Mission en tant qu'évaluateur dans les domaines suivants :

Amiante – termites – gaz - plomb – électricité - auprès de Bureau Véritas.

De 2001 à ce jour : Cogérant du cabinet Habitat Expertise (Expertises techniques immobilières).

De 2017 à ce jour : Dirigeant CFTB SAS organisme de formation

● EXPÉRIENCE ET COMPÉTENCES EN LIEN AVEC LE CONTENU DE LA FORMATION

Les formateurs disposent d'une expérience et de compétences particulières en lien avec les contenus de la formation : voir ci-dessus la présentation des formateurs.

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

● MOYENS MIS EN OEUVRES ET MÉTHODE D'ANIMATION

- Formation en salle avec tables et chaises pour 15 personnes (2 m² règlementaires par personne)
- Présence de supports de cours sur clefs USB
- Mise à disposition d'ordinateurs pour le suivi des cours
- Présence écran tactile et interactif pour diffusion supports de cours
- Mise à disposition d'une licence logiciel professionnel (Liciel)
- Présence de QCM
- Présence de textes règlementaires et modèle de rapport vierge
- Tableau blanc
- Présence d'une valise pédagogique
- Feuilles de présences apprenants + formateur
- WIFI disponible
- Présence consommable tel que café, sucre, papier toilette etc....
- Présence d'une salle d'attente pour accueil des candidats et pour attente pendant les certifications
- Présence de bureaux fermés pour les certifications

ÉVALUATION DE LA FORMATION/SANCTION DE LA FORMATION

- QCM en cours de formation
- Certification du module DPE sans mention par un organisme de certifications agréé COFRAC.

SUR QUOI PORTENT LES ÉVALUATIONS ?

L'évaluation porte sur les acquis de la formation.

SANCTION VISÉE PAR LA FORMATION

- Attestation de formation DPE sans mention
- Certificat pour le module : DPE sans mention : certifications obligatoires à l'exercice du métier de diagnostiqueur immobilier

LES COORDONNÉES DE LA PERSONNE À CONTACTER POUR TOUTES DEMANDES D'INFORMATION

Madame DELMAS Vanessa

Adresse :

36 rue de Sigaliès

34430 Saint-Jean-de-Védas

Tél : 01 76 21 55 69

Mail : v.delmas@cftb.eu

DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ORGANISATION

● LA DURÉE TOTALE DE LA FORMATION :

Durée de la formation : 8 jours (56 heures)

● LES DATES

À définir

● LES HORAIRES :

8h30 / 12h00 et 13h30 / 17h00

● ORGANISATION FORMATION :

Il s'agit d'une formation continue en présentiel.

● TAILLE DU GROUPE :

Entre 4 et 15 stagiaires.